

Actes de la Conférence du 10 mars 2016

« La Déclaration des bourgmestres de lutte contre la pauvreté infantile : les villes se mobilisent »



Organisateur :
SPP Intégration sociale,
Service Politique des
grandes villes



TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	4
II.	COMPTE-RENDUS DE LA MATINEE DE TRAVAIL	6
	a. Les premiers résultats de la recherche « Pauvreté urbaine ».....	6
	- Gand	6
	- Molenbeek-saint-Jean	8
	- Liège.....	9
	b. Présentation de la situation de la ville de Nancy par la maire adjointe à la politique familiale et à la petite enfance, Elisabeth Laithier	11
	c. Table ronde avec trois bourgmestres de grandes villes en matière de lutte contre la pauvreté infantile en milieu urbain	16
III.	COMPTE-RENDUS DES ATELIERS	19
	a. Atelier 1 : La politique structurée de lutte contre la pauvreté infantile	19
	b. Atelier II : La politique d'accès aux services abordables et de qualité.....	22
	c. Atelier III : La politique du droit des enfants à la participation	26
IV.	CONCLUSIONS.....	31

Colophon

Actes de la Conférence réalisés par l'Agence Alter

Rue Guillaume Tell 57
1060 Bruxelles
02/541 85 32
www.alter.be

Coordination et écriture finale : Nathalie Cobbaut

Comptes-rendus d'ateliers :

Nathalie Cobbaut (Atelier I)
Cédric Vallet (Atelier II)
Marinette Mormont (Atelier III)

Contact : Nathalie Cobbaut (nct@alter.be), Thomas Vercruysse (thomas.vercruysse@alter.be)
(directeur de l'Agence Alter)

I. INTRODUCTION

Un enfant européen sur quatre court le risque de tomber dans la pauvreté. En Belgique ce chiffre est de un sur cinq, soit 400.000 enfants vivant dans une famille dont les revenus se situent en dessous du seuil de la pauvreté. Il s'agit là d'un phénomène qui se concentre dans les villes et plus encore dans les quartiers défavorisés de ces centres urbains.

C'est en se basant sur la stratégie Europe 2020 visant à réduire de 20 millions les personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale, en tenant compte de la recommandation de la Commission européenne de 2013 « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité » et du programme urbain lancé la même année à Vilnius par les directeurs généraux de l'UE qu'une démarche visant à impliquer les responsables politiques des collectivités locales a été lancée. Il faut savoir qu'à l'initiative de la Belgique, la lutte contre la pauvreté infantile a également été inscrite à l'Agenda urbain européen. C'est également sous l'impulsion de la Belgique qu'en février 2015, le coup d'envoi pour la signature d'une Déclaration des bourgmestres contre la pauvreté infantile était initié. Une première européenne. Des bourgmestres de communes importantes comme la Ville de Bruxelles, Schaerbeek, Liège, Charleroi, Anvers ou encore Gand signaient cette déclaration et à leur suite de nombreux autres bourgmestres.

Ils sont 170 aujourd'hui à se déclarer prêts à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour permettre aux parents d'accéder au marché du travail, pour créer des services d'accueil et d'éducation inclusifs, de haute qualité et accessibles financièrement, pour s'assurer que les familles en vulnérabilité puissent accéder à une éducation et des soins abordables et de qualité et rendre possible l'accès des enfants à un logement sûr et approprié.

Une année après le lancement de cette initiative, il s'agissait donc pour le SPP Intégration sociale, chargée du suivi de cette matière, de faire le point sur les actions menées dans le cadre de cette politique. C'est pourquoi une conférence a été organisée le 10 mars dernier afin de présenter les premiers résultats d'une recherche menée conjointement par l'Université de Mons et de Gand sur la pauvreté urbaine. Cette étude commandée par le service Politique des grandes villes comporte un volet sur le public-cible des enfants. Lors de cette journée, la parole a également été donnée à des bourgmestres belges et une représentante locale étrangère afin de faire part de leur expérience, de leur approche au sein de leurs villes et communes. Des ateliers ont aussi été organisés concernant trois thématiques : la politique concertée et structurée de lutte contre la pauvreté infantile, la politique d'accès aux services abordables et de qualité, la politique du droit des enfants à la participation.

En voici le compte-rendu qui retrace le fil conducteur de cette journée conduite par le président du SPP Intégration sociale, Julien Van Geertsom, ainsi que les propos des différents orateurs et des intervenants lors des débats et ateliers.

Etait également présente pour démarrer cette conférence, la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté ayant également les Grandes Villes dans ses attributions, Elke Sleurs, laquelle n'a pas manqué de rappeler l'initiative de cette déclaration des Bourgmestres, lancée en 2015. Elle a également donné des précisions sur des points d'attention particuliers, comme la situation des familles monoparentales (et de manière prépondérante, celles des enfants vivant avec leur mère) qui risquent deux fois plus de tomber dans la précarité. À cet égard, l'Université d'Anvers travaille à la mise au point d'un calculateur permettant d'estimer de manière réaliste et pertinente les montants nécessaires à l'alimentation, afin de se mettre d'accord sur les contributions alimentaires nécessaires.

Dans le cadre de la préparation du deuxième plan fédéral de lutte contre la pauvreté, en collaboration avec les différents niveaux de pouvoir, elle a également mis l'accent sur l'absolue nécessité d'une implication de l'échelon local : *« Sans l'aide des villes et communes, soit le niveau le plus proche des citoyens, cela ne peut pas fonctionner. La déclaration des Bourgmestres a cette vocation d'impliquer les acteurs locaux, comme les CPAS, les sociétés de logement, les écoles, les centres culturels, les crèches... qui sont autant de leviers pour transposer cet engagement en actions concrètes. Il faut donc évoluer d'une approche sectorielle à une approche intégrée. C'est pourquoi il est important d'annoncer la continuation de la plateforme de collaboration intégrée « Les enfants d'abord » dont j'assumerai le financement. »* La secrétaire d'État a conclu son intervention en annonçant également la nécessité de s'intéresser à la concentration de la pauvreté urbaine dans certains quartiers, où la présence de populations migrantes est importante.

II. COMPTES-RENDUS DE LA MATINEE DE TRAVAIL

a. Les premiers résultats de la recherche « Pauvreté urbaine »

Pour débiter cette matinée, Julien Van Geertsom a invité les chercheurs des universités de Gand (POS+) et de Mons (CeRIS) à venir présenter les premiers résultats de l'étude en cours sur la pauvreté urbaine, commandée par le service Politique des grandes villes. L'accent a évidemment été mis sur le volet pauvreté infantile.

Avant d'aborder la situation pour la ville de Gand, le chercheur du POS+ (Participation Opportunités Structures) de l'UGent, Pieter-Jan De Graeve, a exposé les principes méthodologiques généraux de cette étude. Il s'agit d'analyser l'évolution des politiques en matière de lutte contre la pauvreté dans des villes de plus de 60.000 habitants sur une période s'étalant entre 2003 et 2015. L'idée est de réaliser une cartographie des politiques mises en œuvre sur un moyen terme, afin de pouvoir dégager les dynamiques, les bonnes pratiques et ce qui fonctionne moins bien. Une analyse générale doit encore être effectuée, mais des résultats ont déjà été engrangés concernant les villes choisies (deux par région). La Ville de Bruxelles et Molenbeek-Saint-Jean pour la Région de Bruxelles-Capitale, Gand et Malines, pour la Région flamande et La Louvière et Liège, pour la Région wallonne. Sur le plan de la méthodologie les chercheurs ont travaillé sur des sources similaires, soit des analyses documentaires des politiques menées (contrats de ville, plans de cohésion sociale, politique sociale locale), mais également des interviews de fond et des focus groupes. Des analyses de la configuration des politiques menées sur le terrain ont été effectuées selon trois critères : la vision générale de la thématique de la pauvreté (problématique, définition de la pauvreté, causes, mesures prises), l'organisation des politiques menées (de façon territoriale, sectorielle, catégorielle et, le cas échéant intégrale) et le style de management (information, conseil, avis, coproduction, participation, autogestion).

- Gand

Pieter-Jan De Graeve s'est ensuite penché sur le cas d'étude de la ville de Gand, en découpant d'emblée cette entité en quatre territoires distincts (la périphérie nord est, le centre-ville, la ceinture du 19e et la périphérie sud-ouest), avec une concentration de la pauvreté autour de la ceinture du 19ème siècle, là où auparavant se localisait l'industrie gantoise, avec un bâti dense, constitués de petites maisons, où l'on retrouve aujourd'hui plus de pauvreté, plus de chômage (2,5 fois plus que la moyenne gantoise), un nombre de revenus d'intégration supérieur de 10% à cette même moyenne gantoise et un indice de prospérité, basé sur le revenu fiscal moyen, beaucoup plus bas que dans les trois autres territoires de la ville. D'une manière générale, à Gand, un enfant sur quatre vit dans la pauvreté.

En termes de politiques menées, un décret flamand a été voté en 2004 enjoignant chaque ville à mener une politique sociale locale qui accentue la collaboration entre le CPAS et la ville à propos de ces questions. En 2006, la ville de Gand vote un accord de majorité qui intègre le président du CPAS au collège des bourgmestre et échevins de la ville de Gand, pour plus de concertation, des contacts et des impulsions de part et d'autre. La même année, une cellule Pauvreté est également créée dans le cadre de la politique sociale locale, afin de formuler des suggestions en matière de lutte contre la pauvreté et pour gérer l'ensemble des collaborations de manière intersectorielle, avec une harmonisation des politiques et une collecte de données. En 2011, une deuxième cellule Pauvreté est organisée avec des régisseurs attachés à différents secteurs d'action (jeunesse, éducation...) et des collaborations sont organisées entre ces régisseurs pour mener une politique intégrée. Une nouvelle étape a été franchie après les dernières élections communales, à la suite desquelles un nouvel accord de majorité est signé pour 2013-2018. Le CPAS coordonne désormais les actions de lutte contre la pauvreté, un échevin de lutte contre la pauvreté est nommé au sein du collège. Cet échevin est également président du CPAS et joue le rôle de signalisation et de passerelle politique. Un plan de lutte contre la pauvreté a été voté avec des plans d'action sectoriels et la création de carrefours pour recueillir les points de vue des personnes qui vivent dans la pauvreté. Un plan de lutte contre la pauvreté infantile est également adopté.

Deux exemples d'actions menées sur le terrain :

- l'expérience « Buddy bij de wieg » menée dans le cadre d'une formation de bachelier en travail social, où des étudiants ont été formés pour accompagner des familles en situation de pauvreté pendant la grossesse jusqu'à un an après la naissance. 18 familles ont été concernées et 36 étudiants, impliqués. Les familles étaient d'origines diverses (belges et étrangères), les institutions référentes : le CPAS, Kind en Gezin et CLB (Centrum voor leerlingenbegeleiding). Les étudiants peuvent donner des informations sur la grossesse, les droits sociaux, aider pour les prises de rendez-vous avec les administrations, renvoyer vers d'autres organisations. Cette expérience a des avantages : ligne 0 pour les étudiants, rien à perdre pour les personnes précarisées, mais aussi des inconvénients : le risque est d'être confronté à des jeunes qui veulent aller trop vite et qui croient savoir. Des questions se posent également sur le fait de savoir si c'est bien la tâche de l'enseignement, ainsi que le fait que des étudiants ne sont pas des professionnels et doivent coordonner leurs interventions avec les organisations de terrain.
- Autre initiative : des exercices de participation organisés par le CPAS de Gand avec des enfants. Pendant les vacances, une liste de questions a été soumise à des enfants à qui l'on a demandé de dessiner leur situation actuelle et la situation qu'ils jugeraient idéale. Il a fallu ensuite recueillir ces récits et en faire le point de départ d'actions. Il a fallu aussi gérer des situations difficiles soulevées par ces dessins. Un des constats a été qu'il faut mettre les moyens pour mener une telle expérience.

- Molenbeek-saint-Jean

Willy Lahaye, chercheur à l'Université de Mons (CeRIS), a pour sa part présenté la situation de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, choisie dans le cadre de cette étude en raison des politiques menées sur le terrain afin des rencontrer les défis énormes propres à cette commune et non en raison des derniers événements qui l'ont rendue mondialement connue (même si cette question de pauvreté infantile peut avoir partie liée avec ces phénomènes).

Comme pour la ville de Gand, des éléments ont été avancés pour situer la typologie urbaine de cette commune, comme le fait que Molenbeek soit divisée en deux zones : à l'est, une ancienne zone industrielle, avec une densité de population et une pauvreté importantes, à l'ouest, une zone plus verte et une population plus favorisée. La ligne-frontière entre ces deux zones est matérialisée par la voie ferroviaire. Molenbeek occupe la quatrième place en terme d'accroissement de population après Bruxelles, Schaerbeek et Anderlecht. Elle présente une importante population qui n'est pas d'origine belge (27,7%), dont un grand groupe de population marocaine. En termes de démographie, on retrouve sur l'entité beaucoup de grandes familles de plus de trois personnes (avec le plus grand groupe en Région de Bruxelles-Capitale de ménages de plus de six personnes), énormément de jeunes également (31% de la population a moins de 19 ans, contre 25% pour la moyenne régionale en Région de Bruxelles-Capitale). Concernant les chiffres du chômage, là aussi on se trouve au-dessus de la moyenne régionale (30,7% contre 22,5% en Région de Bruxelles-Capitale). Idem pour les revenus d'intégration pour les plus de 18 ans (5,7% à Molenbeek contre 3,2% pour le reste de la région). Enfin, la demande de logement social émanant des habitants de cette commune est également supérieure à la moyenne régionale.

De manière plus spécifique, le risque de pauvreté chez les jeunes est beaucoup plus important que dans d'autres communes. 40% des jeunes de moins de 17 ans vivent dans un ménage où il n'y a pas de revenus professionnels.

Concernant les premiers résultats de la recherche, à l'égard de l'organisation politique, deux structures d'organisation ont été fondées il y a longtemps afin de lutter contre la pauvreté sur le territoire de la commune : le service des Projets subsidiés (consacré majoritairement aux projets financés par les subsides européens, la Politique des grandes villes et les fonds régionaux) et l'asbl Cellule de lutte contre l'exclusion sociale (CLES), qui se chargent des projets d'inclusion et de prévention à l'égard des groupes moins favorisés. Ces deux structures ont pour ambition de drainer les différentes sources de subsides disponibles donnant lieu à différents types d'action. C'est le cas notamment dans le domaine du logement, avec des logements sociaux de transit et durables, des logements sociaux pouvant répondre aux demandes des grandes familles (exemple du projet rue Fin, réalisé grâce à des subsides PGM, européens et régionaux), mais aussi des projets basés sur le développement des quartiers. L'emploi est également visé, avec des projets visant à réinvestir des bâtiments industriels désaffectés pour leur donner un nouveau développement en lien avec le dynamisme des métiers (c'est le cas du projet Bellevue qui mixe hôtel et centre de formation en métiers de l'horeca). En matière de socialisation, de nombreux projets ont pu être élaborés grâce à un éventail de subsides, allant du niveau européen à l'échelon communautaire.

C'est par exemple le cas du service d'accueil des primo-arrivants (SAMPA) qui, initialement, avait pour but l'accueil et l'alphabétisation des primo-arrivants, mais qui, suite à une désubsidarisation pour cause de compétence transférée, a été transformé en centre d'accueil pour MENA (mineurs étrangers non accompagnés).

La dynamique de cette structure bicéphale est essentiellement impulsée par la commune, avec une collaboration du CPAS qui semble moins intense que dans le cas de Gand, mais qui est néanmoins présent. L'originalité de ce dispositif tient à une grande inventivité des pouvoirs publics, une transversalité forte, couplée à de la participation et une collaboration avec les associations de terrain. On le voit par exemple dans le projet Housing first qui implique le CPAS, mais aussi l'asbl « Infirmiers de rue » et le secteur de la santé mentale. Un double mouvement est présent, avec une impulsion donnée par la ville en matière de lutte contre la pauvreté, mais aussi avec des remontées des attentes de la population. On peut penser au comité Alarm qui mobilise réellement la population pour dénoncer les problèmes de discrimination dans le secteur du logement.

Cela étant, selon le chercheur, il y a peu d'interventions spécifiquement liées à la pauvreté infantile, si ce n'est par les acteurs qui travaillent dans le secteur de la petite enfance. La plateforme de concertation locale pour la détection pour la prévention et la détection de la pauvreté infantile « Les enfants d'abord » a été arrêté, avec pour causes invoquées : le manque de budget pour pérenniser le projet, la difficulté de réunir différents acteurs sur la cible spécifique des enfants, le contexte institutionnel avec des chevauchements des niveaux de compétence (ONE, aide à la jeunesse,...).

En guise de conclusion, on relève une politique top-down avec des structures fortes qui permettent de réagir rapidement aux besoins et de les réorienter, au besoin, selon les évolutions démographiques et les moyens en présence. Mais cela ne signifie pas que cette politique soit unidirectionnelle : il y a une consultation, de la participation, une implication de la population dans la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté. On ne peut pas parler de synergie extrêmement forte entre la commune et le CPAS, mais la ville a mis en place des outils hyper performants pour cristalliser les énergies, avec des initiatives locales qui éclairent les politiques de terrain.

- Liège

Françoise Fournier, elle aussi chercheuse au CeRIS-UMons, a quant à elle fait le screening de la ville de Liège comme étant constituée d'une multitude de quartiers aux réalités sociales bien différentes. 30% de la population vit dans des quartiers pauvres, surtout des quartiers anciens situés autour du centre historique. La croissance démographique y est plus faible que la moyenne wallonne (-0,16% à Liège en 2014, contre 0,38% en Wallonie), mais en revanche le vieillissement de la population y est plus important. La part d'étrangers est quant à elle le double de la moyenne wallonne (18,67% à Liège, contre 9,68% en Wallonie). Le chômage est également supérieur (27,10% contre 16,10%), ainsi que le nombre de logements non rentabilisés (le taux de logements des sociétés de logements publics inoccupés au 1er janvier 2014 est supérieure à la moyenne liégeoise). En matière de pauvreté infantile, la part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans travail est plus

importante à Liège qu'en Wallonie. La courbe est néanmoins descendante de 2005 à 2013 (plus de 28% en 2005, moins de 25% en 2013). Deux phénomènes expliquent cette diminution : le fait que plus de jeunes dépendent aujourd'hui directement du RIS et ne sont donc plus à charge des familles. Par ailleurs la pression financière a poussé plus de ménages à travailler à temps partiel, en acceptant des emplois précaires, ce qui mène à plus de travailleurs pauvres, non repris dans la catégorie des ménages sans travail.

Face à ces différentes problématiques, Liège propose des réponses organisationnelles concernant des secteurs tels que le logement, l'emploi, la socialisation, la grande précarité.

La lutte contre la pauvreté s'appuie sur des outils catalyseurs de budgets : les zones d'initiatives privilégiées – quartiers d'initiatives (ZIP-QI), la Politique des grandes villes et le Plan de cohésion sociale (anciennement plan de prévention et de proximité). Les synergies ville - CPAS à Liège sont régulières, intenses et dynamiques, avec des prêts de personnel, des outils de travail et des locaux partagés, des collaborations dans les projets et des créations de projets, d'asbl, de groupes de travail communs, ainsi que des projets transversaux de coordination. La spécificité du métier CPAS est néanmoins respectée.

Concernant la répartition des subsides publics, l'articulation des flux budgétaires pour mener des actions bien précises montre que les thématiques « socialisation » (ou dynamique de quartiers) et « grande précarité » sont particulièrement investis. Par exemple, des activités socio-culturelles et sportives ont été réclamées dans le cadre de projets de quartier. Idem pour les Relais emploi-formation, demandés par la population, ce qui a mené à la création d'un tel Relais en 2005 dans le quartier Sainte-Marguerite en association avec la ville, le CPAS et le Forem. Les services de première ligne d'urgence sociale sont également considérés comme très importants à Liège. Ils reçoivent des subsides fédéraux et régionaux, dans le cadre des plans de cohésion sociale 2009-2013 et 2014-2019. Liège a conclu des conventions de partenariat avec des services d'urgence sociale du CPAS, avec des intercommunales actives dans les assuétudes et la santé mentale et également 13 asbl actives dans la grande précarité, la santé mentale et les assuétudes.

En matière de lutte contre la pauvreté, c'est une diversité de dynamiques qui est à relever, notamment à travers une politique participative qui s'appuie sur les forces vives des quartiers, afin de fixer des priorités sur la base des avis rendus par la population. Dans le cadre du programme Politique des grandes villes mis en œuvre depuis 2003, des actions sont mises en place via les diagnostics de quartiers en difficulté et les projets de ville. Ont émergé de ces dynamiques, des politiques de quartier transversales axées sur l'insertion sociale et socioprofessionnelle, en collaboration avec la ville, le CPAS et le Forem. En matière de politique d'insertion sociale, trois services du CPAS de Liège sont à épingle : la Maison de la citoyenneté à Sainte Marguerite, la Maison Carrefour désormais à Bressoux et la Ferme de la vache, à la Citadelle. L'idée est de définir un parcours d'insertion avec des stagiaires qui ont été momentanément exclus d'un parcours d'insertion socio-professionnelle et de définir une trajectoire de vie et à la mettre en œuvre. À noter, le dispositif de la Ferme de la vache qui, à l'instar des jardins à vocation sociale existant en France, en Suisse et au Canada, propose des activités de jardinage comme outil de réinsertion sociale. Les produits de la récolte sont vendus dans une épicerie sociale à des prix modiques aux habitants du quartier et aux bénéficiaires du CPAS. En matière d'innovation, on peut citer

également le projet ALOR (Accompagnement au Logement au départ de la Rue) qui a été mis en place par des éducateurs de rue du Relais social du pays de Liège et précurseur du projet Housing First auquel adhère également la ville de Liège.

En matière de lutte contre la précarité infantile, on retrouve la même configuration que la situation décrite précédemment à Molenbeek : le souci de la pauvreté infantile est englobée dans la pratique d'une politique familiale, étant entendu qu'une redynamisation du tissu social et familial aura un impact sur l'amélioration du bien-être des enfants. Ce domaine ne fait donc pas l'objet d'une politique précise de transversalité, si ce n'est à travers les politiques du SPP Intégration sociale : le Fonds pour la Participation et Activation sociale, avec son volet Pauvreté enfantine, et la plateforme « Les enfants d'abord ». Le CPAS de Liège a d'ailleurs adhéré à ces deux projets, notamment au travers du projet MAPIL (Mieux accompagner la pauvreté infantile à Liège) qui cible les enfants de 0 à 8 ans dans le cadre des quatre écoles choisies en fonction de la composition socio-économique de la population et d'une antenne sociale Jeunes, créée en 2009.

En guise de conclusions pour Liège en matière de style de gouvernance, on peut parler d'une politique basée sur la participation, une utilisation des outils budgétaires existants aux différents niveaux de pouvoirs, de lignes directrices fortes émises par le pouvoir local, contrebalancées par une participation citoyenne marquée et une politique de quartiers dynamique. Une synergie forte entre la ville et le CPAS est également à souligner. Cependant certaines visions s'opposent, notamment en matière de lutte contre la précarité, entre un monopole du pouvoir public et un partage avec le tissu associatif, les acteurs privés.

On peut in fine noter l'existence d'un plan communal de lutte contre la pauvreté établi en son temps pour la période 2011-2015, impulsé par la ville et le CPAS, original, transversal, réfléchi avec l'Université de Mons et une pluralité d'acteurs comme les syndicats, les mutualités... Malheureusement, suite aux changements politiques en 2012, ce plan n'a pas été mis en œuvre.

b. Présentation de la situation de la ville de Nancy par la maire adjointe à la politique familiale et à la petite enfance, Elisabeth Laithier

L'exposé de l'adjointe au maire de la ville de Nancy avait pour vocation de resituer la mobilisation des villes françaises dans la lutte contre la pauvreté infantile. Elle a d'abord évoqué son implication sur les plans national et départemental pour en venir ensuite à la situation spécifique de la ville de Nancy.

Elisabeth Laithier est élue à la ville de Nancy depuis 1995, elle est maire adjointe à la politique familiale et à la petite enfance, conseillère à la Communauté urbaine du Grand Nancy. Elle est également membre du comité de suivi des Villes amies des enfants auprès de l'Unicef depuis 2003 et Nancy est une des dix premières villes à avoir été labellisée. Enfin elle préside le groupe de travail Petite enfance au sein de l'Association des Maires de France (AMF).

En guise d'introduction, Elisabeth Laithier a présenté quelques données sociales, démographiques et économiques relatives à l'enfance et la pauvreté infantile en France. Sur 63 millions d'habitants, on

compte 24% de moins de 20 ans, 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans et 4,8 millions d'enfants de moins de 6 ans. Parmi eux, un cinquième vivrait sous le seuil de la pauvreté. Sur le plan local, Nancy compte, au 1er janvier 2016, 105.000 habitants, dont 12.740 habitants de 0 à 14 ans, et 2.889 jeunes de 15 à 17 ans révolus. Il s'agit d'une ville d'activités tertiaires, avec une répartition hétérogène des enfants et des jeunes sur le territoire. Deux quartiers comptent moins de 20% de jeunes, contre trois autres où ceux-ci sont surreprésentés (40%). Le taux de familles monoparentales est plus important qu'ailleurs (38,86% des ménages contre une moyenne nationale de 22%) et celles-ci sont plus exposées à la précarité. Elles sont également concentrées dans certains quartiers où le parc locatif social est significatif. En matière d'emploi, 88,83% des personnes dans la tranche d'âge de 25 à 54 ans sont actives.

- **Sur le plan national** : l'Association des Maires de France (AMF) à laquelle participe la ville de Nancy se préoccupe de la question de la petite enfance au sein d'un groupe de travail qui réunit des représentants de communes françaises très variées. Tous les deux mois, des sujets divers sont abordés, dont celle de la pauvreté infantile, ainsi que le soutien à la parentalité. L'AMF est par ailleurs en contact régulier avec le cabinet du ministre de la Famille et la Caisse nationale des allocations familiales pour faire remonter les actions menées par les communes sur le terrain. Elle est régulièrement auditionnée au Parlement et entretient des liens forts avec les autres acteurs de la petite enfance.

L'AMF a également des actions de portée européenne, afin de promouvoir les systèmes d'accueil et d'éducation des jeunes enfants et la prise en charge des jeunes à ce niveau. Elle est donc présente à Bruxelles et intervient sur le plan réglementaire, au travers de la coopération dite « intergouvernementale » et la Méthode Ouverte de Coordination (MOC). Ces méthodes sont utilisées par les pays de l'UE pour évaluer la qualité de l'éducation et de l'accueil des enfants. En 2005, le programme URBACT avait déjà publié une étude sur la diversité des systèmes des politiques Enfance au sein de l'Union.

Sur le plan international, elle est intervenue dans le cadre de la coopération franco-japonaise et a des échanges réguliers avec des élus britanniques et autrichiens.

L'AMF entretient également des relations fortes avec l'Unicef, notamment au travers du réseau Villes amies des enfants, créé en 2002. Nancy était d'ailleurs parmi les six premières villes à être labellisée. Cette initiative se base sur la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989 qui engage tous les Etats signataires à garantir à tous les enfants un accès à des conditions de vie et un environnement qui favorisent leur développement et leur bien-être. En 1996, la Conférence mondiale d'Istanbul prenait la résolution de faire des villes des lieux vivables pour tous et indiquait que le bien-être des enfants est l'indicateur suprême d'un habitat sain. Concernant ces indicateurs relatifs à la pauvreté infantile, l'Unicef réalise d'ailleurs des études et des analyses qui ne dressent pas un tableau très positif de la question de la pauvreté infantile. Les rapports Innocenti sont à cet égard très instructifs et montrent malheureusement une aggravation de la situation. Le dernier rapport Innocenti datant de 2014 parle d'« enfants de la récession » et fait apparaître une augmentation du taux de pauvreté des enfants qui passe de 15,6 à 18%, plaçant la France en queue de peloton des pays de l'OCDE. Au-delà de la déprivation financière, les enfants sont touchés par

la pauvreté de façon pluridimensionnelle dans leur environnement familial, leur quartier, à l'école, en matière d'accès à la santé. Dans ce contexte, le réseau Villes amies des enfants se veut un laboratoire d'idées mettant en avant des innovations sociales. Existait depuis 2002, avec une base commune établie dans le cadre d'une Charte et d'un dossier de participation, les Villes amies des enfants se sont constituées officiellement en réseau en 2004. En 2009, un programme d'actions est créé. Ce réseau rassemble plus de 200 collectivités qui partagent et valorisent leurs bonnes pratiques. Le titre de Ville amie des enfants est valable le temps d'un mandat municipal et renouvelable au terme de chaque mandat.

Enfin, la France est auditionnée tous les cinq ans par l'ONU pour faire le point sur les avancées dans le domaine des droits des enfants. La dernière audition date de janvier 2016.

- **Au niveau départemental** : comme l'a relevé Elisabeth Laithier, la ville de Nancy se situe dans le département de la Meurthe et Moselle qui développe comme tous les départements deux grandes missions en matière d'enfance : la Protection maternelle et infantile (PMI) et l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Concernant le service PMI, créé en 1945 pour protéger les mères et les enfants, il a pour mission d'assurer la protection sanitaire de la famille et de l'enfant en proposant des consultations et autres actions de prévention pour les femmes enceintes et les enfants de moins de six ans, afin de détecter les situations difficiles des enfants. L'ASE est pour sa part un service départemental dont la mission est de venir en aide aux enfants et à leurs familles par des actions de prévention individuelle et collective de protection et de lutte contre la maltraitance. L'ASE intervient quand l'enfant ne peut plus être maintenu dans le contexte familial, en apportant un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs et aux jeunes jusque 21 ans, ainsi qu'à leurs familles.

Des engagements ont été pris à cet échelon de pouvoir sur les plans :

- éducatif (gratuité des transports scolaires, approche volontariste en matière de mixité sociale dans les collèges, promotion de la place et de la participation des familles pour le soutien à la scolarité),
- du logement (lutte contre les expulsions locatives par un traitement précoce des impayés),
- de la santé (accompagnement pré- et post-natal, consultations des nourrissons, examens de santé à la maternelle, accompagnement des familles et des enfants jusqu'à 6 ans),
- de l'alimentation (tarification de la restauration scolaire aux collèges proportionnée aux ressources, ayant permis l'accès de 3.000 élèves supplémentaires, garantie de paiement des pensions alimentaires),
- de l'insertion sociale (dispositif « Jeunes à la maison », soit un accueil de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance dans le cadre de familles, à côté des foyers).

- **Au niveau communal** : selon E. Laithier, la ville de Nancy poursuit de longue date une politique qui place l'enfant et l'adolescent au centre des préoccupations, dans le cadre d'actions volontaristes qui se déclinent dans différents secteurs (éducation, santé, sport, culture, loisirs, citoyenneté...). La municipalité a d'ailleurs confirmé cet engagement fort en transmettant son dossier de candidature à l'Unicef au titre de Ville amie des enfants pour la période 2014/2020. Cette candidature a été

validée et une convention d'objectifs a été signée dans trois domaines spécifiques : l'éducation, la sécurité et la protection des enfants, la non-discrimination et la lutte contre la pauvreté infantile. Dans ce cadre, un certain nombre d'actions ont été ou vont être entreprises.

À signaler tout d'abord, les actions menées par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Nancy qui gère de nombreux dispositifs d'accompagnement des familles dans le cadre des aides dites facultatives. Ces dispositifs concernent l'alimentation, avec des aides alimentaires sous forme de chèques utilisables en grandes surfaces, une épicerie sociale dans un quartier sensible, une cuisine pédagogique où est développée l'action « Petits Cuistots » visant l'hygiène alimentaire et le lien entre nutrition et santé, mais aussi la banque alimentaire qui est un partenaire privilégié de tous ces projets et enfin le « Projet malin » permettant d'aider les familles avec enfants en bas âge pour l'accès à des produits alimentaires pour bébés à moindre coût, en collaboration avec la Croix rouge française. L'accès aux soins de santé est également pris en compte pour la mise en œuvre d'une mutuelle Santé Précarité permettant à des familles défavorisées et à leurs enfants d'accéder à une couverture complémentaire à bas prix. Les loisirs sont aussi concernés avec les « bons vacances », les « bons Saint Nicolas », l'accès à des spectacles au Zénith de Nancy, ainsi que la collaboration avec de nombreuses associations comme le Secours catholique, les Restos du cœur, le Secours populaire, subventionnés par la ville de Nancy.

En matière de petite enfance, le plan national de lutte contre la pauvreté et la dernière convention d'objectifs passée entre l'État, la Caisse nationale d'allocations familiales et les communes imposent d'accueillir en crèche au minimum 10% d'enfants pauvres. Cet objectif de 10% est largement dépassé pour la ville de Nancy. Le traitement des demandes des familles est effectué par une commission d'attribution composée de membres du CCAS et de représentants des parents élus au conseil des crèches. Des critères précis sont pris en compte (composition familiale, revenus annuels, situations spécifiques – logement, placement judiciaire, parents mineurs). Autre mesure : le dispositif Arc en ciel de garde à domicile, pour les quartiers en zone prioritaire (ZEP) de Nancy. Il s'agit d'offrir un service de garde à domicile pour les parents isolés en démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés de garde en raison des horaires particuliers de leur activité. Le service est offert via des étudiants poursuivant une formation en lien avec la garde d'enfants (puéricultrices-teurs, éducateurs-trices...). Les avantages de ce dispositif résident dans le respect du rythme de l'enfant, le soutien à la parentalité, l'insertion ou la réinsertion professionnelle, la rencontre des besoins financiers des étudiants et l'expérience de terrain pour ces derniers. Le service offert est temporaire pour permettre la rotation des parents admis dans le dispositif. En 2014, 50 familles ont pu ainsi être aidées, représentant 62 enfants pris en charge, et 52 étudiants sont intervenus pour près de 3500 heures. Parmi les usagers, les familles monoparentales sont prépondérantes et majoritairement des femmes avec enfants.

Un partenariat avec l'association Didelot qui intervient auprès des femmes incarcérées afin de sociabiliser les enfants de plus de 18 mois en dehors de la prison a également été mis sur pied.

Sur le plan éducatif, le dispositif de réussite éducative vise à accompagner des enfants de 2 à 16 ans issus de quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville de Nancy et présentant des difficultés d'ordres scolaire, éducatif, social et sanitaire. Ce dispositif a été mis sur pied dans le cadre du plan de cohésion sociale 2005. Il prend en charge 200 enfants. Autres actions

: la restauration scolaire, avec une tarification à 1 euro le repas pour les familles défavorisées, la carte Nancy Famille pour les familles nancéennes d'au moins 3 enfants de moins de 21 ans qui permet le remboursement des dépenses engagées pour l'inscription d'enfants dans les associations sportives, culturelles et de loisirs, l'organisation d'activités périscolaires gratuites par la ville de Nancy depuis 2009.

En matière de santé, la distribution de fruits de saison dans 21 écoles de quartiers sensibles est opérée par le CCAS de Nancy.

Toujours sur le plan communal, l'accès à la culture et aux loisirs est visée par le biais d'une politique tarifaire adaptée (gratuité des musées les premiers dimanches du mois, gratuité de la bibliothèque municipale pour les moins de 15 ans, réductions pour le spectacle vivant, carte Jeunes Nancy Culture), de la médiation culturelle pour amener les publics éloignés de la culture à s'en rapprocher (Musées pour tous, familiarisation à l'utilisation des bibliothèques...). L'accessibilité au sport pour tous est également recherchée. La participation des enfants et des jeunes est également un objectif visé, avec un Conseil d'enfants, la mise sur pied d'ateliers citoyens, la création d'un Prix Nancy Junior visant à valoriser des jeunes dont l'exemplarité aura été reconnue.

Une attention particulière est également faite aux enfants étrangers en situation précaire. Cette prise en charge se réalise au travers de l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) qui a ouvert un centre d'hébergement d'accueil et d'orientation en 1979. Des problèmes de santé et d'accès à la langue du pays se posent à ces enfants : dès lors une école primaire pour les plus de six ans a été créée dans le cadre du centre. La question des souffrances psychologiques liées à l'exil reste insuffisamment prise en charge d'une manière générale et plus encore pour les enfants migrants.

À mentionner encore, trois projets de lutte contre la pauvreté infantile propre à la ville de Nancy : les ateliers « Langages » pour les dix-huit mois et plus et « Santé, hygiène, alimentation » pour les parents dans le cadre des établissements d'accueil de la petite enfance, le programme « Maman, Papa, bougeons ensemble ! » pour promouvoir l'activité physique et « Petits déjeuners pour tous le collégiens », avec une expérimentation dans six collèges en 2016.

Elisabeth Laithier n'a pas caché que des freins structurels et familiaux existent dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions, notamment par rapport aux questions de limites d'intervention relatives au lien entre sphère publique et privée, la nécessité d'aller chercher les publics les plus éloignés de la sphère sociale ou encore la multiplicité des acteurs institutionnels et associatifs et leurs différents niveaux d'intervention.

En guise de conclusions, l'adjointe au maire de la ville de Nancy a rappelé qu'il reste beaucoup à faire, comme le relève l'ouvrage de l'Unicef au titre plutôt grinçant « Les enfants peuvent bien attendre » et de citer un sondage Ipsos du Secours populaire réalisé en 2015 auprès d'enfants de 8 à 14 ans sur leur degré de conscience des problèmes de pauvreté. Celui-ci révèle une aggravation du sentiment de risque d'être touché par la pauvreté un jour : 58% des enfants sondés éprouvent la peur de devenir pauvres, 68% d'entre eux pensent qu'il leur sera dur de trouver un travail. 80%

expriment un sentiment d'injustice lorsqu'ils rencontrent des personnes pauvres et 78% d'entre eux disent vouloir agir contre la pauvreté. Une note d'espoir.

c. Table ronde avec trois bourgmestres de grandes villes en matière de lutte contre la pauvreté infantile en milieu urbain

Dilbeek, Saint Josse et La Louvière sont trois communes qui ont signé la déclaration des bourgmestres de lutte contre la pauvreté infantile. Leurs bourgmestres respectifs :

Willy Segers, Emir Kir et Jacques Gobert étaient présents lors de la table ronde animée par Julien Van Geertsom afin de partager leurs expériences de terrain.

- Une première question a porté sur le droit à la participation des enfants, considérée par un des trois piliers de la lutte contre la pauvreté infantile. Il s'agit de permettre l'accès aux activités récréatives, sportives culturelles, au travers des actions de la commune et en tenant compte des desiderata des enfants.

Willy Segers est bourgmestre de Dilbeek, une commune flamande de 41 000 habitants, troisième ville du Brabant flamand en taille. Il a d'emblée dans sa réponse relevé le niveau assez élevé du taux de pauvreté infantile dans la commune de Dilbeek, alors même que le revenu par habitant est pourtant correct. Il y a quelques années, une enquête sur base de sept indicateurs de pauvreté infantile avait été réalisée et les scores étaient très mauvais. Depuis les dernières élections communales, une nouvelle équipe est entrée en fonction et s'est penchée de manière spécifique sur cette situation, en faisant de la lutte contre la pauvreté infantile un point d'attention central du nouveau programme. La question de la participation à la vie associative, très riche sur le plan culturel, sportif... a été appréhendée sur base de la réflexion selon laquelle il vaut mieux impliquer les personnes défavorisées dans la vie locale pour réduire les risques de pauvreté. C'est pourquoi un PASS de participation a été créé reprenant une série d'initiatives communales, qui vont de l'accueil extrascolaire ou pendant les périodes de vacances aux associations sportives et culturelles. Pour permettre au public précarisé de participer, la part contributive de celui-ci est seulement de 20%, le reste étant à charge de l'association, aidée par la commune, l'objectif étant de conscientiser ces associations à cette question de l'accessibilité pour les personnes en situation de pauvreté.

Emir Kir est quant à lui bourgmestre de Saint-Josse, une commune avec la population la plus jeune, la plus densément peuplée, la plus pauvre de Belgique, avec un taux de chômage, des difficultés sociales et un taux d'échec scolaire très importants, un bâti ancien et souvent insalubre, beaucoup de femmes seules avec enfants, mais aussi des atouts comme une situation centrale à Bruxelles, un réseau associatif extrêmement riche et des structures administratives opérationnelles. Il a rappelé à cet égard son attachement au service public, contrairement au privé pour lequel la logique commerciale prévaut. La commune joue donc un rôle d'assembler des politiques menées sur le terrain, afin d'agir en amont, de manière préventive. La petite enfance fait partie des priorités, avec quatre nouvelles crèches et une cinquième en préparation pour permettre aux parents de travailler et aux enfants d'être préparés à l'entrée à l'école maternelle. La réduction des frais de garderie dans les écoles, ainsi que pour les documents administratifs a également été décidée. L'accès à la culture et aux sports est aussi encouragé, notamment avec des chèques-sports communaux (200

euros) pour chaque enfant, ainsi qu'avec l'offre d'événements culturels pour les jeunes. En termes de participation active, la commune y travaille également au travers des actions « Place aux enfants », des ateliers « Avenir-Toekomst » ou encore la mise sur pied d'un conseil communal des jeunes.

Enfin Jacques Gobert a caractérisé sa commune comme très multiculturelle (90 nationalités différentes) et assez peu favorisée, avec 26% des 80 000 habitants sans emploi et seulement 19% d'entre eux ayant un diplôme d'enseignement supérieur (contre 30% en Région wallonne). Outre tout le tissu associatif, deux opérateurs sont dès lors très actifs sur le territoire de la commune de La Louvière : Action Prévention Citoyenneté (APC) et le CPAS. Leurs actions se tournent notamment vers les enfants en difficulté, lesquels sont frappés malheureusement de déterminisme social. L'aide se fait via certains leviers, comme la santé (par exemple la carte pharmaceutique), le logement (au travers des Capteurs de logement qui aident à la rencontre entre les propriétaires et les candidats locataires). En matière de participation, les maisons de quartier sont des lieux privilégiés, où le dialogue, mais aussi des aides concrètes comme un accueil extrascolaire, des écoles de devoirs, des centres de vacances sont organisés au profit des enfants et des jeunes, mais aussi de manière intergénérationnelle. Enfin deux exemples forts qui montrent la possibilité pour les jeunes de s'impliquer : le Laetare ou carnaval de La Louvière, avec les jeunes passeurs de folklore et l'opéra urbain « Décrocher la lune » avec la participation de 700 Louviérois, dont des jeunes de quartier.

- Le deuxième thème de ce débat a porté sur la question d'une politique structurée. Étant donné la foultitude d'acteurs, comment coordonner cette lutte contre la pauvreté ?

Pour Saint-Josse, outre le rôle de la commune comme assembleur des politiques en la matière, Emir Kir a mis l'accent sur le levier fort que constituent les contrats de quartier qui permettent de revitaliser le tissu urbain, en rénovant le bâti existant, en répondant au besoin criant de logement accessibles, mais aussi en donnant la parole aux habitants quant à leurs souhaits et besoins. Ces contrats de quartier ont également pour vocation de créer des équipements collectifs, comme des crèches ou des équipements culturels et sportifs. Une maison des cultures et de la cohésion sociale va être ouverte prochainement avec des ateliers culturels et des spectacles. En matière de logement, un guichet Primes a été mis en place pour permettre aux moins nantis d'accéder aux primes régionales. Après une première année, le nombre de primes octroyées à des petits propriétaires a augmenté de 700%.

Pour permettre une politique coordonnée, les élus vont également à la rencontre des citoyens, de manière décentralisée, dans les communes, afin de connaître les besoins et les aspirations des habitants et donner des informations sur l'état d'avancement des projets qui les concernent.

À Dilbeek, Willy Segers met en avant VONK qui est une plateforme qui rassemble la commune, le CPAS, les services sociaux, le tissu associatif. Pour améliorer le sort des enfants, ce qui est une priorité de VONK, il faut réunir tous ces acteurs, confronter les différentes visions au sein d'une même organisation et réfléchir à une approche commune. L'approche par quartiers est aussi très importante car elle permet de réunir les forces vives (professionnels, habitants, bénévoles). Cette approche concertée et transversale est également prônée par le gouvernement flamand qui impose

le renforcement d'une approche entre commune et CPAS, qui a été intégré dans la déclaration de politique communale.

Quant à La Louvière, selon Jacques Gobert, une plateforme de concertation sociale devrait voir le jour prochainement, réunissant les acteurs publics et privés, afin de repérer les familles en situation de pauvreté qui ont le plus besoin d'aide et permettre l'échange d'informations, de méthodes... pour offrir une meilleure aide concrète. Cela nécessite de réfléchir à la question du secret professionnel partagé, mais aussi à la question des subsides qui sont parfois de nature très diverses (Plan de cohésion sociale, politique des grandes villes) et qui ne sont pas forcément pérennes, ce qui fragilise le travail de terrain.

- Enfin, troisième sujet évoqué : la question de l'accès à des services abordables et de qualité.

Jacques Gobert a déjà partiellement répondu à cette question en mettant en avant le rôle des maisons de quartier qui agissent par le biais d'éducateurs de rue, d'assistants sociaux, d'animateurs qui viennent en soutien aux enfants, qui réalisent des accueils extrascolaires et des écoles de devoirs prises en charge par des retraités. Le CPAS a fait le choix d'ouvrir le droit au RIS à ceux qui souhaitent poursuivre leurs études, avec l'organisation d'un soutien pris en charge par des anciens bénéficiaires ayant réussi leur parcours scolaire. Il y a aussi les centres de vacances à un euro net de coût pour l'utilisateur, des stages extrascolaires, des crèches et gardiennes encadrées, des salles de sports gratuites. Via le FIPI, la possibilité est aussi offerte d'assister à des spectacles. Tout cela, sur la durée pour permettre de tirer ces enfants et ces jeunes vers le haut.

Pour Emir Kir, une même démarche de proximité est indispensable. Le CPAS joue un rôle de filet social, mais la commune est également essentielle pour réaliser un travail de fond, via les centres sociaux de prévention qui, à l'instar des maisons de quartier, travaillent de manière décentralisée et jouent sur la proximité et le lien social. Ces structures ont pour objectif d'assurer à chacun de construire un projet de vie, avec la scolarité comme point d'ancrage essentiel. Il faut créer un maillage autour de cet élément déterminant qu'est la scolarisation. Saint-Josse va également créer la première maison des enfants pour faire le lien entre les crèches et les maisons de jeunes. C'est en effet grâce à ce type de dispositifs que l'on peut déceler de manière précoce les problèmes et y remédier. Mais cela demande des moyens complémentaires au niveau des communes et des CPAS car les indicateurs en termes de pauvreté ne sont pas bons du tout et l'accueil de personnes toujours plus nombreuses doit être de qualité.

Enfin Willy Segers a encore rappelé l'importance de cette plateforme VONK qui réunit les forces vives de la commune de Dilbeek, avec pour locomotive le CPAS, mais aussi les CAW, les crèches les associations de terrain... Trois dispositifs concrets de renforcement positif en termes de trajectoire sont à relever : le trajet d'accompagnement à domicile des familles, la rencontre entre parents qui sont dans des situations similaires et qui peuvent apprendre de la situation des autres et les crèches. L'apport d'experts du vécu de la pauvreté est également très important pour une meilleure connaissance des situations et permettre une meilleure accessibilité des services.

III. COMPTES-RENDUS DES ATELIERS

Au cours de l'après-midi de conférence, trois ateliers ont été proposés aux participants, visant à reprendre certaines thématiques déjà évoquées lors de la matinée, mais en l'exemplifiant au travers de cas concrets susceptibles d'être analysées et dupliquées.

a. Atelier I : La politique structurée de lutte contre la pauvreté infantile

C'est une réalité : les autorités locales jouent un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de mettre en place des outils de lutte contre la pauvreté infantile. Mais concrètement, afin de mener une politique concertée et structurée, comment mettre en place une telle coordination, qui mette autour de la table et quels sont les leviers à actionner pour que l'action soit efficace ? Autant de questionnements pour améliorer l'existant, ce qui nécessite d'en connaître plus sur les initiatives existantes, sur l'impulsion à la base de ces dynamiques et la manière dont elles s'organisent concrètement. De tels éléments peuvent aussi bien ressortir d'une recherche universitaire consacrée à ces coordinations que d'un cas pratique, tel que celui de la ville de Courtrai.

- Des réseaux intégrés pour combattre la pauvreté infantile

Lors de cet atelier, un premier intervenant, Nicolas Jacquet, chercheur à l'Université de Liège, est venu partager les premiers résultats d'une recherche en cours sur l'analyse de réseaux intégrés locaux actifs dans la lutte contre la pauvreté. Car si l'on sait qu'une approche intégrée est à privilégier, peu de connaissances sont disponibles sur la manière dont ces réseaux doivent être organisés pour répondre aux besoins complexes des familles avec enfants, en situation de précarité.

Comme l'a souligné Nicolas Jacquet, cette recherche, coréalisée par l'ULg et les universités flamandes de Gand (UGent) et d'Anvers (UAntwerpen), se concentre sur 20 réseaux locaux intégrés de lutte contre la pauvreté déjà existants (8 en Flandre, 8 en Wallonie et 4 à Bruxelles). Parmi les critères de sélection, le taux de pauvreté de la commune et le caractère rural ou urbain de ces dernières. « Sur le plan méthodologique, une première approche a été d'appréhender les réseaux dans leur globalité, avec un angle quantitatif et qualitatif. Il s'agit d'analyser le mode de fonctionnement de ces réseaux, en tenant compte de leur longévité, du rôle exact du coordinateur, du type de coordination, de la diversité des partenaires, des objectifs poursuivis, ainsi que de la nature et la fréquence des échanges dans les réseaux et hors réseaux. Dans un second temps, actuellement en cours, il s'agira d'appréhender de manière qualitative cinq réseaux, en analysant la situation de cinq familles en situation de pauvreté ayant fait appel à ceux-ci. Il s'agit de situer le parcours personnel des familles, de réaliser ensuite des mesures d'impact des projets entrepris et d'interroger le sens donné par les représentants politiques, les travailleurs sociaux et les clients à ces différentes actions. L'expérience de ces réseaux par les familles en pauvreté est donc un des enjeux centraux de cette deuxième phase d'analyse. »

Concernant la première phase, selon Nicolas Jacquet, il ressort des recherches déjà effectuées qu'on rencontre trois types de coordination, caractérisés par l'autorégulation, le leadership ou encore un mode d'organisation plus administrative. Le coordinateur peut pour sa part jouer un

rôle de facilitateur, de modérateur ou alors de vrai leader. On remarque dans certaines communes une culture du réseau qui est très ancrée : dès lors le coordinateur aura davantage un rôle de facilitateur. Mais dans certains cas il dispose d'un réel pouvoir de décision par rapport à des situations où il est difficile d'atteindre le consensus. C'est davantage le cas lorsque le coordinateur a par ailleurs également un mandat politique au CPAS ou à la commune. Dans les 20 réseaux, les CPAS sont bien souvent à la manœuvre : seuls deux CPAS interviennent comme participants et non comme organisateurs. Le coordinateur endosse également des tâches administratives (invitations, réservation de salles, rédaction de PV). Au niveau des partenaires, on rencontre une diversité d'acteurs aux missions et aux origines très diverses (public, privé, non marchand...). Les réseaux analysés rassemblent en moyenne 20 à 25 acteurs qui se réunissent à des rythmes très variables (tous les mois, tous les deux mois, tous les six mois) : souvent des sous-commissions sont organisées pour développer des projets plus spécifiques (par exemple, avec une cible spécifique comme les 0-3 ans). Le réseau se rassemble pour se connaître et le travail effectif se situe dans les sous-commissions. La majorité des réseaux se concentrent autour d'une thématique ou deux. Concernant la pérennité des réseaux, ceux-ci sont souvent conditionnés à l'existence de subsides. Ces structures sont assez jeunes et sont aussi limitées dans le temps, ce qui empêche d'avoir une vision à long terme et la mise en œuvre d'une politique efficace d'évaluation de ce qui a déjà été réalisé. Or il est important dans le cadre d'un tel travail de réseautage d'appréhender les objectifs de départ et d'analyser les actions menées ensuite, ainsi que les publics touchés effectivement.

Pour Nicolas Jacquet, deux éléments complémentaires sont à relever : la nécessité de développer des outils et des méthodes pour atteindre des publics que l'on ne touche jamais, ainsi que le fait que les réseaux intègrent très peu, voire jamais les usagers, les personnes en précarité qui pourraient néanmoins aider à définir les politiques à mener. *« Un des obstacles à cette inclusion réside dans le fait que les personnes réputées en situation de précarité ne se perçoivent pas forcément de la sorte. Ils ne sont pas non plus en demande et sans doute aussi la méthodologie de réunions collégiales au sein de réseaux n'est sans doute pas la meilleure pour associer des personnes pauvres. On se retrouve dès lors devant un discours normatif de la classe moyenne sur les besoins des personnes en situation précaire. »*

- Rendre la pauvreté visible pour mieux la combattre

Passons au cas pratique de la ville de Courtrai : comme prévu en Flandre par décret, Philippe De Coene occupe le poste de président du CPAS et celui d'échevin des affaires sociales. Une double casquette qui lui permet d'appréhender de manière spécifique le point de vue communal en matière de lutte contre la pauvreté infantile. Selon cet élu local, *« Une administration communale, c'est sans doute le niveau de pouvoir qui a le plus de crédibilité auprès de la population car on la proximité, le contact direct et le fait d'évoluer dans un environnement connu. Généralement la population réagit de manière plus active face à ces phénomènes de pauvreté à cet échelon. Quand le niveau d'identification est fort, on peut envisager du travail sur mesure et mettre sur pied des politiques sociales orientées « résultats », avec des objectifs par quartier, par rue. À condition que des moyens soient dégagés. Cela étant, le local ne suffit pas, il faut aussi une politique fiscale, des réformes du système en matière d'emploi ou de pensions. Il faut une conjonction de mesures à plusieurs niveaux. »*

C'est sur la base de ces réflexions générales que la ville de Courtrai a basé sa politique de lutte contre la pauvreté, avec un leitmotiv : ne pas la cacher. D'où la campagne I1.227, soit le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté à Courtrai, calculé selon les normes européennes de Lisbonne et affiché sur une bannière de 30 mètres sur 5, pendue au beffroi de la ville. Comme l'a expliqué Philippe De Coene, « la ville de Courtrai est une ville à deux visages. Eurométropole de 75.000 habitants, située dans le périmètre Lille-Courtrai-Tournai, avec un tissu social et économique fort, une histoire et un patrimoine mis en avant par l'Unesco, deux campus universitaires et deux hautes écoles drainant quelque 10.000 étudiants. Elle compte aussi une population vieillissante, 131 nationalités, un taux de pauvreté parmi la population évalué à 15%, l'augmentation des travailleurs pauvres et des allocataires sociaux de moins de 21 ans. La mesure du nombre d'enfants en situation de pauvreté, réalisée par Kind & Gezin en 2012, situe à 18% le nombre d'enfants concernés (contre 7% en 2007). »

Trois « I » sont à la base de l'action de la ville de Courtrai en matière de pauvreté : Inzet (engagement), Investeringen (argent), Ideeën (innovation). Pour le premier I (Inzet), l'engagement en matière de lutte contre la pauvreté a été considéré comme un domaine politique à part entière, pris en charge par un responsable politique et coordonné par un régisseur de programmes. Concernant les investissements, un plan Pauvreté a donc été mis sur pied pour la période 2014-2019 avec un engagement financier de 32 millions d'euros, sur base d'objectifs concrets pour agir sur les causes et les conséquences. En matière d'idées et d'innovation dans le cadre de ce Plan pauvreté, outre un monitoring et un examen très structuré des dépenses (en supprimant ce qui ne fonctionne pas), un certain nombre d'initiatives ont été prises en mobilisant trois modes de participation: la co-décision, la co-création et la coproduction.

Au niveau des choix politiques, la co-décision a été privilégiée, en mobilisant les habitants et la société civile afin de déterminer les priorités d'actions : sur base d'une méthode participative intitulée « Courtrai s'exprime » et de consultations incluant les personnes plus éloignées de la prise de parole, 100 comités de quartiers ont été organisés, ayant mobilisé plus de 4.000 habitants. La parole a ainsi entre autres été donnée aux personnes âgées, en situation de pauvreté ou isolées. De ces consultations, la lutte contre la pauvreté a été choisie comme la troisième priorité pour la ville de Courtrai. Ensuite un processus de co-création a été initié en impliquant une centaine de partenaires, issus d'horizons très divers (CAW, mutualités, syndicats, associations de terrain, équipes sportives, grands magasins, horeca...) pour élaborer le Plan Pauvreté. Cette phase a été réalisée sous le contrôle du réseau d'associations de lutte contre la pauvreté Akzie. À ces organisations il a été demandé de déterminer quelles seraient leurs choix d'actions si elles étaient bourgmestres et non de réagir face à ce qui a déjà été fait. Outre neuf chapitres assez classiques pour ce Plan Pauvreté, comme la garantie de revenus et la protection sociale, l'accès à la santé, au logement, à l'alimentation, la prospérité de la ville ou la pauvreté infantile, un dixième chapitre intitulé « People Générations Actions » a pour vocation de faire appel à la créativité de la population.

Quant à la coproduction, 200 actions ont été lancées, avec comme consignes : la pauvreté est l'affaire de tous et chaque action doit faire la différence pour les personnes en difficulté. Elles sont portées par les 100 organisations impliquées dans ce processus.

Quelques exemples d'actions :

- la campagne I1.227, déjà signalée, pour favoriser une prise de conscience du phénomène de la pauvreté et la combattre ;
- le service local de protection du consommateur qui aide entre autres à mieux maîtriser les dépenses, notamment sur le plan énergétique (en permettant la comparaison des fournisseurs d'énergie) ou en matière de télécommunications, avec pour ambition de développer les compétences sociales de la population ;
- la plateforme d'initiatives originales pour combattre la pauvreté, avec des initiatives comme les Repair cafés, Bazaar (achat de vêtements à 5 euros le kilo), Radio Quindo pour les jeunes en situation de vulnérabilité... ;
- La détection de situations de pauvreté dans les écoles via des signaux comme les vêtements, l'absence de nourriture ou le fait de ne pas participer aux activités scolaires faute de moyens et la mise en place d'actions concrètes pour améliorer la situation des familles (300 familles ont été atteintes, 900 enfants ont été touchés en une année de temps) ;
- Le numéro gratuit 17 77 où l'on peut trouver des réponses aux questions administratives, d'activation, de logement, d'alimentation, de santé, d'accueil de la petite enfance, de temps libre...
- La revue SIEN, un trimestriel publié à 5.000 exemplaires à destination des personnes en situation de pauvreté, qui parle de leur parcours et qui les informe sur leurs droits et les outils existants, sur base des questions issues des personnes directement concernées.

Lors des discussions qui ont suivi ces deux présentations, il a été relevé que les modes d'organisation en réseaux pouvaient vraiment faire la différence en termes de prise de décision, tout comme l'unité de décision que constitue le fait que le président du CPAS soit aussi responsable communal des dossiers communaux relatifs aux affaires sociales. L'attitude face à la question de la pauvreté qui consiste à ne pas se voiler la face et le programme mis en place par la ville de Courtrai ont vraiment impressionné, tout comme les moyens dégagés pour combattre ce phénomène. Cependant il a été dit aussi qu'il n'est pas toujours facile de détecter les situations de pauvreté car les personnes dans ces situations déploient des trésors d'inventivité pour cacher leurs difficultés. Il faut donc un maillage assez fin pour les identifier, ce qui pose aussi la question de la privacy. Enfin le fait de mettre sur pied de dispositifs d'évaluation par des chercheurs aux côtés des décideurs est important, d'autant que la rareté des moyens financiers contraint à avoir une aide à la décision.

b. Atelier II : La politique d'accès aux services abordables et de qualité

Accueil extra-scolaire, loisirs, lutte contre le décrochage scolaire ou encore services de santé, les communes sont amenées à mettre sur pied une kyrielle de services qui peuvent donner du grain à moudre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile. Quels facteurs favorisent le développement de services de qualité et accessibles à tous ? Comment conjuguer qualité et accessibilité pour améliorer les conditions de vie des enfants ? Tel était le propos du second atelier de cet après-midi de réflexion.

- Petit tour d'horizon des services : enjeux et pistes de solution

Magda De Meyer est présidente du Vrouwenraad, la branche néerlandophone du Conseil des femmes. À ce titre, elle a rappelé que la pauvreté infantile est une affaire qui concerne de multiples politiques publiques, de multiples institutions et services, dont elle a brossé un rapide inventaire.

Les lieux d'accueil de la petite enfance (0-3 ans) sont les premiers espaces collectifs extra-familiaux qui permettent aux enfants de réaliser des bonds de géant en termes cognitif, social, émotionnel. « Pour les familles monoparentales, les migrants ou plus généralement les personnes défavorisées d'un point de vue socio-économique, ces espaces peuvent être d'un grand soutien, explique Magda De Meyer. Mais les besoins sont criants, particulièrement à Bruxelles. La priorité y est la plupart du temps donnée aux familles dont les parents travaillent. En CFWB, on constate aussi que 70% des places sont occupées par des enfants dont les mères sont diplômées de l'enseignement supérieur. Comment dépasser cet écueil ? Le système de halte-garderie, où les parents qui ne travaillent pas peuvent laisser leurs enfants pour une période plus limitée est une piste à développer davantage. » Autre projet intéressant en la matière, l'initiative « d'n Opvang », menée à Ostende par le CKG 't Kapoentje, en partenariat avec le VDAB. On y forme les parents précarisés, avec l'objectif qu'ils deviennent membres du personnel de la crèche à part entière (des duos parents/professionnels sont organisés). L'accessibilité à la crèche est favorisée, de même qu'un soutien aux familles, autre clé de la lutte contre la pauvreté infantile. Cette expérimentation suscite aujourd'hui beaucoup d'intérêt. Plus largement, le soutien aux familles est aussi proposé en Flandre dans les maisons de l'enfant et en Communauté Wallonie-Bruxelles par l'ONE.

Après la crèche, direction l'école. Si le taux d'inscription des tout petits est plutôt bon, le défi consiste à assurer une présence régulière à l'école des enfants issus de groupes défavorisés. Pour cela, deux moyens : développer de meilleures collaborations entre Kind&Gezin/l'ONE et les écoles et les PMS et susciter une meilleure participation des parents à la vie de l'école (via un café des parents, des cours de langue ou encore des activités culturelles et sportives dans les locaux de l'école).

L'amélioration de la santé des enfants défavorisés est un autre défi d'envergure. Elle commence par un bon suivi de la grossesse des mamans. En Flandre, certains étudiants dans le cadre de leur formation comme travailleurs sociaux effectuent des visites à domicile chez des femmes enceintes, sous la supervision de leur professeur. Il s'agit aussi d'informer davantage sur la santé et les services de santé (par exemple, concernant la gratuité des soins dentaires jusque 18 ans), de mettre sur pied des maisons de santé de quartier, de préparer des repas sains dans les écoles ou encore de solliciter davantage les experts du vécu.

La lutte contre la pauvreté infantile passe enfin par un logement sain et chaleureux. Avant toute chose, les expulsions des familles doivent être évitées et l'accès au logement social doit être amélioré. Il s'agit aussi d'agir sur le manque d'espace, en misant, pour y pallier, sur la création d'espaces verts et d'espaces publics adaptés.

La question de la pauvreté infantile touche à de nombreux services organisés par les pouvoirs locaux. Mais elle dépasse largement les frontières de la maison communale et du CPAS. Enseignement, aide à la jeunesse, maisons de jeunes, soins de santé, clubs sportifs, culture :

l'ensemble de ces secteurs sont amenés à travailler avec des familles fragilisées. D'où la nécessité de se regrouper, de se coordonner. En 2013, une initiative du gouvernement a permis de financer la création de plateformes locales de concertation sur la pauvreté infantile « Les enfants d'abord ». Y participent un large éventail d'acteurs locaux, de la crèche au club sportif, en passant par les garderies ou encore les associations de lutte contre la pauvreté. L'objectif ? Mettre en œuvre des réponses locales pour prévenir et détecter les situations de pauvreté infantile. Ce sont en tout et pour tout 57 CPAS en Belgique qui se sont impliqués dans le lancement de ces plateformes, comme initiateurs ou comme participants. La décision de prolonger le financement de ces plateformes a été annoncée par la secrétaire d'Etat à l'intégration sociale, Elke Sleurs.

- Réseauter pour améliorer la qualité

À Charleroi, on n'a pas attendu le projet « Les enfants d'abord » pour se rassembler. Il y a huit ans, la coordination ATL (Accueil Temps Libre) décide de coordonner les initiatives à destination des 2,5-12 ans et de réaliser une étude des besoins de la Ville de Charleroi en matière de pauvreté infantile. « *La mise en réseau nous permet d'avancer, de mutualiser les moyens et de réfléchir à la continuité, car les enfants sont souvent 'saucissonnés' entre des intervenants multiples, témoigne Despina Tharenos, coordinatrice de l'ATL de Charleroi. Comment nous, adultes, pouvons-nous penser à leur apporter cette continuité ?* » Autre objectif de la mise en réseau : apporter un soutien au secteur associatif, aux structures locales qui sont confrontées à des obstacles, notamment de nature institutionnelle, mais aussi se mobiliser, construire une revendication politique. « *On fait remonter nos constats auprès des échevins, au collège communal* », affirme Despina Tharenos. À titre d'exemple, ce processus bottom-up a débouché sur une revalorisation du taux d'encadrement dans le secteur de l'accueil extra-scolaire. Et, par effet boule de neige, d'en améliorer la qualité.

La mise en réseau est aussi l'espace adéquat pour remettre en question les pratiques de terrain. Repenser l'action. Échafauder de nouveaux projets. « *Nous avons imaginé de nouveaux projets ATL dans les quartiers où il ne se passe jamais rien, ajoute la coordinatrice de l'ATL Charleroi. L'objectif de l'un d'entre eux : fermer certaines rues en été, afin de la rendre aux enfants.* »

Tous les cinq ans, dans le cadre du décret « Accueil Temps Libre », un état des lieux et une évaluation des besoins doivent être réalisés. Une exigence du décret qui régit le secteur. À Charleroi, les différents constats qui en sont sortis ont permis de mettre sur pied de nombreux projets afin d'améliorer tant la qualité que l'accessibilité de ces services. Premier d'entre eux : la nécessité d'améliorer la qualité de l'accueil extra-scolaire, comme déjà relevé ci-dessus. À Charleroi, ce sont 33.000 enfants scolarisés dans plus de 150 établissements tous réseaux confondus. « *Il y a huit ans, c'était encore des 'garderies parking', explique Despina Tharenos, du service accueil temps libre de la Ville. On y constatait pas mal d'agressivité des enfants, les accueillantes n'étaient pas bien formées.* » La coordination ATL s'est donc lancé dans un vaste chantier de modernisation du système de garderie. Première étape, former le personnel qui travaille dans ces espaces et lui donner un statut, avec un salaire stable et garanti. Un centre de ressources ATL est ensuite créé, faisant office de bibliothèque, ludothèque et d'économat à destination des accueillantes et du secteur associatif de Charleroi. En huit ans, le centre de ressources a acquis environ 1.300 jeux de société et 1.000 livres ; il organise également des activités pour former les accueillantes à ces différents jeux.

Agir sur les coûts de la garderie, un autre objectif relevé par l'ATL de Charleroi. « *La Ville de Charleroi est sous tutelle financière et notre service constitue un coût important. Nous voulions pourtant que ce service soit accessible aussi aux enfants dont les parents ne travaillent pas, car ils sont un levier pour réduire la fracture culturelle* », retrace Despina Tharenos.

Les projets « Sportons-nous bien » et « Cultivons-nous bien » sont également mis sur pied certains mercredis après-midi afin de donner la possibilité aux enfants de sortir des murs de l'école : dans une base de loisirs, au théâtre ou au musée.

Améliorer l'accessibilité des « plaines de vacances » de la Ville de Charleroi pour qu'elles puissent être fréquentées par un public en situation de précarité constitue le prochain défi de l'ATL. « *À la fin des vacances, on constate davantage de violence intrafamiliale* », explique Thaïs Chenoix, de l'ATL de Charleroi. « *Notre objectif pour les cinq prochaines années est d'améliorer l'accès aux plaines et aux lieux de stages afin que les enfants de ces familles puissent participer à des loisirs, spectacles, aller à la ferme...* »

Autre réalisation de l'ATL, la création d'un outil de « révélateur des situations de précarité », qui peut notamment être utilisé dans les écoles. Il s'agit d'un kit méthodologique qui a pour but d'aider les professionnels à repérer les situations de précarité et à bien appréhender la notion de bien-être. Pour analyser les besoins, « *d'habitude, nous utilisons un questionnaire et une analyse statistique. Mais dernièrement, nous avons voulu aller au-delà* », conclut aussi Despina Tharenos. C'est pourquoi un processus participatif a été lancé en collaboration avec l'asbl Periferia, pour aller à la rencontre des professionnels, des parents, mais aussi des enfants afin « *d'établir un diagnostic territorial pour faire de Charleroi une 'Ville enfants admis' à l'horizon 2021* ». Affaire à suivre...

Lors de discussions qui ont suivi cette présentation, il a été relevé que favoriser l'accès des services, ce n'est pas seulement agir sur le seuil financier. Il s'agit aussi d'aider les familles à ouvrir la bonne porte. Au-delà de la création de nouvelles structures et la mise sur pied de nouveaux projets, ce qui manque cruellement aujourd'hui, c'est un travail d'accompagnement physique des familles. « *Auparavant je réalisais les trois-quarts de mon travail à domicile, témoigne un travailleur social. Cela ne se fait plus du tout, alors que les situations d'isolement sont de plus en plus grandes. Mais cela demande un investissement humain et en personnel important. Sinon on passe à côté de quelque chose d'essentiel.* » À cet égard, le projet de « guides sociaux » du CPAS de Gand, mis en avant par un des participants, mérite d'être relevé : des personnes connues auprès des CPAS (bénéficiaires ou ex-bénéficiaires) qui ont amélioré leurs conditions d'existence reçoivent une formation dans le but d'accompagner les familles précarisées dans leurs démarches. « *À l'instar des experts du vécu, ces personnes sont parfois beaucoup plus efficaces que les travailleurs sociaux. Elles savent ce que ces situations signifient.* » D'une manière générale, tout type de projet d'« outreach » mené par des travailleurs sociaux au niveau local devrait être développé davantage. « *Ces familles se tiennent à l'écart de la vie sociale et ont des difficultés à comprendre le système, ajoute aussi une représentante d'un service de protection judiciaire (SPJ). Alors que les enfants sont en demande de participer à cette vie sociale.* » D'où l'importance de mieux informer, mais aussi de mettre sur pied des activités dans des lieux dissociés des CPAS afin d'éviter la stigmatisation. « *Il faut aller dans le même sens, ajoute encore un travailleur. Se coordonner, même si derrière il y a des politiques complexes. Parce que ces familles sont noyées dans des interventions multiples avec des casquettes différentes, des objectifs différents.* »

Certains enfants semblent être les parents pauvres de la lutte contre la pauvreté infantile. Les enfants porteurs d'un handicap, les enfants sans papiers. Pour ce qui est des enfants porteurs de handicap, un décret de la Communauté flamande devrait leur permettre d'accéder à l'enseignement ordinaire et de réduire ainsi la fracture entre ces enfants et les autres. Encore faudra-t-il que les garderies et l'accueil extrascolaire suivent le mouvement. Quant à la situation des enfants sans papiers, qui n'ont pas d'existence officielle, elle est particulièrement préoccupante, tant du point de vue de leur santé, de leur scolarité...

c. Atelier III : La politique du droit des enfants à la participation

Dans leur déclaration contre la pauvreté infantile, les bourgmestres insistent sur le droit à la participation des enfants et de leurs familles. Des initiatives existent en Belgique. Elles peuvent être regroupées en deux catégories. Les premières considèrent la participation des plus pauvres à des projets culturels, sportifs, de loisirs, comme autant de leviers vers une meilleure intégration dans la société et donc, à plus long terme, comme des outils de lutte contre la pauvreté infantile. Toutefois, cette conception de la participation (participation à des activités) est différente de l'idée de participation à l'élaboration de politiques publiques, suivant le modèle « participatif ». Dans ce modèle en vogue, on considère que les citoyens doivent être associés, à travers des consultations, dans la conception de projets qui les concernent. Nombre de contrats de quartier dans la capitale belge ont un « volet participatif » où les habitants sont consultés. Nombre de projets de développement urbain prévoient des rencontres et échanges avec la population. Mais les dynamiques participatives elles-mêmes ont des limites qui soulèvent la question suivante : « *La participation n'est-elle pas qu'un alibi ?* ».

Ces deux façons de concevoir la participation ont été présentées lors de l'atelier sur le droit des enfants à la participation. La participation à des activités, considérée comme un des leviers d'action pour les plus pauvres, a été évoquée par l'équipe du CPAS d'Anvers qui a détaillé ses nombreux projets à destination des familles. Alors que la volonté de faire participer des jeunes de quartiers populaires à des projets de développement urbain a été décortiquée par l'association de jeunesse flamande « Jes », laquelle a décrit, ce faisant, les tenants et aboutissants de divers projets participatifs à Molenbeek.

- L'empowerment, vu par le CPAS d'Anvers

Le CPAS d'Anvers est impliqué sur les questions de pauvreté infantile. « *La lutte contre la précarité se retrouve à plusieurs niveaux, explique Erwin Van de Mosselaer, du CPAS. Et les CPAS ne sont pas seuls à intervenir à cet égard. C'est en unissant les forces avec les villes et les communes que des solutions pourront être trouvées en commun.* » Le CPAS d'Anvers cherche à s'attaquer à la précarité le plus tôt possible, notamment en stimulant la participation des populations précarisées aux activités de loisirs, de sports, aux activités culturelles proposées localement, afin de « rompre le cercle vicieux » de l'isolement et du repli sur soi. « *Car la pauvreté ne se résume pas à l'argent* ». L'angle pécunier n'est pas pour autant à négliger. Des « Repas à un euro » sont proposés depuis 2013 dans différents restaurants sociaux de la ville, où un accompagnement social et scolaire est également

proposé. Cette offre est notamment proposée aux 16.000 « clients » du CPAS, répartis dans 25 centres sociaux.

« Notre idée est aussi de se focaliser sur les enfants pour qu'ils puissent jouer un rôle actif. De même pour leurs parents, c'est important qu'ils participent de manière active à la société », souligne Erwin Van de Mosselaer. Et pour ce faire, le CPAS explore plusieurs voies parallèles : « *D'abord encourager la participation aux loisirs, en proposant un large éventail d'activités culturelles et sportives. Cela passe par l'élimination des obstacles, comme le coût ou encore les aspects d'auto-censure. Enfin, le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs est de partager notre expérience avec d'autres, et d'échanger les bonnes pratiques.* »

L'offre de loisirs est proposée dans les guichets-loisirs de la commune. Ces guichets sont situés au centre-ville et l'accueil est réalisé par des bénévoles qui incitent à la participation aux activités de la ville. « *Il s'agit de leviers disponibles sept jours sur sept et qui offrent beaucoup de possibilités.* » Les activités proposées sont soit gratuites, soit ont un coût modique (2 euros). Il peut s'agir de sorties au théâtre, au concert, ou de visites, parfois même organisées par le CPAS. « *Nous avons organisé une visite de Technopolis, ou du musée d'Ypres* », décrit Erwin Van de Mosselaer. À côté de cette initiative intitulée « Calendrier temps libre », le CPAS d'Anvers propose une intervention financière pour les activités sportives ou musicales.

Les assistants sociaux, dans cette idée de développement des personnes, proposent également des accompagnements collectifs. Le but : « l'empowerment » ou la « capacitation ». Des concepts plutôt répandus qui visent à ce que les gens se prennent en main, « *qu'ils prennent l'initiative et, à terme, sans notre intermédiaire. Pour certains, il faut insister un peu* », concède Erwin Van de Mosselaer. Dans ce même ordre d'idée, le CPAS d'Anvers propose des sortes de forfaits-vacances à prix très réduits. Dernière idée en date, qui n'a pas encore vu le jour concrètement : « La mise à disposition d'ordinateurs à prix très réduits pour stimuler l'inclusion sociale et numérique. »

Le CPAS a même mené une petite enquête auprès de ses « clients ». « 82% étaient satisfaits. Par contre 60% arrêtent les activités lorsqu'ils ne reçoivent pas assez de soutien. C'est une donnée à prendre en compte. » Il s'agit donc de bien accompagner et de soutenir cette participation : « *Nous utilisons des moyens différents en fonction des groupes. Certains n'ont pas besoin de beaucoup de soutien, d'autres beaucoup plus. Et les assistants sociaux sont vigilants : lorsqu'ils constatent qu'un soutien accru est nécessaire, on passe à de la médiation individuelle. C'est le rôle des assistants sociaux de la cellule loisirs. Ils stimulent les personnes à participer aux activités.* » Mais sur le terrain, susciter la participation n'est pas toujours aisé : « *62,5% de ceux qui n'étaient pas motivés du tout avançaient des raisons d'ordre psycho-sociale, ils avaient peur que ces activités ne soient pas pour eux. C'est là que le rôle des AS est essentiel.* » D'où l'importance de ces « médiateurs-loisirs » au sein du CPAS. Le choix de passer à un travail individuel ou collectif dépend de l'autonomie de chacun. Mais dans tous les cas, c'est l'autonomie qui est recherchée.

Sara Van den Eeden, toujours du CPAS d'Anvers, a pour sa part mis en lumière le projet mené en partenariat avec différentes écoles d'Anvers. « *L'idée est de travailler avec les écoles pour détecter la pauvreté cachée des enfants et orienter les familles vers le CPAS. Les écoles nous communiquent des informations telles que les factures impayées par les parents. Nous contactons ces derniers pour voir ce qui se passe. Prenons un exemple : une famille avec un enfant. La mère attend un deuxième enfant. L'école*

nous contacte car l'élève, à midi, n'a pas de tartines, ses vêtements sont en mauvais état, il est souvent en retard, il a des problèmes de concentration. Nous rencontrons une première fois la famille lors d'une visite à son domicile pour comprendre le contexte de vie. Nous découvrons que des mesures de saisies sur salaire existent, que la famille est très endettée. Nous prenons un nouveau rendez-vous avec la famille, puis nous organisons une rencontre avec l'école. Ensuite nous prenons contact avec le service de médiation de dettes et le service de soutien à la parentalité, également avec la maison de l'enfant. Nous mettons aussi la famille en lien avec un service qui fournit des vêtements, les orientons vers les restaurants sociaux, partenaires de l'opération "Repas à 1 euro". Bien sûr, nous créons le lien avec le service loisirs. Quant aux factures de l'école, c'est le Fonds scolarité qui les payera. » Et que se passe-t-il si les parents refusent cette aide ? « Rien, affirme Sarah Van den Eeden. Participer à ce projet se fait sur base volontaire. »

Pour mettre tout cela en musique, en partenariat avec le tissu associatif et les écoles, le CPAS participe à la plateforme de concertation « Les enfants d'abord ».

Après cet exposé, certains participants à cet atelier ont pointé des lacunes de ce type de modèle : « Les gens ne connaissent pas toujours les services », « L'offre n'est pas toujours disponible », « Ne serait-il pas judicieux de collaborer avec des associations impliquées dans le décrochage scolaire, dans l'insertion socio-professionnelle ? » Certains remarquent que l'objectif était d'évoquer la participation des enfants et que les discussions se sont vite focalisées autour de l'initiative « Repas à 1 euro ». « Finalement ce qui est inquiétant c'est qu'on ne parle plus vraiment de la participation des familles et des enfants, mais de leurs besoins premiers. »

Un travailleur du CPAS d'Uccle interpelle ses homologues d'Anvers : « Je constate que vous parlez surtout de consommation culturelle, bien plus que du droit à la participation. Mais, bien sûr, la participation à la vie culturelle doit être favorisée, le problème, c'est que l'information manque souvent sur les opportunités. »

- Jes et la participation des jeunes

Caroline Claus travaille au sein de l'organisation de jeunesse flamande « Jes », active à Anvers, Gand et Bruxelles. Elle a beaucoup travaillé dans le domaine de la participation. C'est donc tout naturellement que son job consiste à impulser des dynamiques participatives chez les jeunes de Molenbeek. « Mais Jes ne travaille pas seul, précise-t-elle, nous travaillons avec les équipes communales, avec des chercheurs universitaires, avec les différents niveaux de pouvoir. »

Comme souvent dans le monde de l'action sociale, l'approche privilégiée est dite « intégrée ». « Nous prenons en considération les différents aspects de la vie des jeunes, nous parlons de sports, de loisirs, de culture, en mettant toujours l'accent sur les compétences des jeunes. » Car c'est bien des jeunes qu'il est question, et de leur participation. Un travail pas toujours évident à Molenbeek. « La commune est assez jeune, précise Caroline Claus, et les questions de pauvreté jouent un rôle important. Notre rôle est d'essayer de développer l'implication des jeunes sur leur propre territoire. » Et les enjeux sont nombreux : chancres urbains, manque d'espaces verts, insécurité, coexistence difficile entre enfants, familles et jeunes dans certains lieux publics.

Jes profite des nombreuses opportunités de participation qu'offre la zone du canal depuis quelques années. Entre les contrats de quartier, les projets de revitalisation urbaine, le développement de

Tour & Taxis, les fonds européens de développement « Feder », les projets « Grandes villes » et les projets communaux, la parole des habitants est souvent sollicitée. Il ne reste qu'à encourager la participation et à s'engouffrer dans cette brèche pour tenter de faire peser une voix inédite. Car l'accent de Jes est bien porté sur les questions de développement du territoire, en lien avec des acteurs publics, des acteurs privés, des associations. « *Nous regardons toujours l'avenir en nous demandant comment les jeunes peuvent participer à ces nombreux projets qui éclosent partout* », résume Caroline Claus.

Cela étant, impliquer des jeunes souvent en situation de marginalisation n'est pas des plus faciles. « *C'est un environnement où les enfants et les jeunes n'ont pas d'encadrement, ni d'accompagnement.* » Pour pousser ces jeunes à la participation, Jes a développé des outils innovants. On pense à une application pour smartphone nommée « lomap ». « *L'application est très simple, explique Liselotte Vanheukelom, directrice de l'association. Les jeunes peuvent prendre des photos dans le quartier et poser un filtre vert quand un coin de Molenbeek leur plaît et rouge quand cela ne leur plaît pas. Ils peuvent ajouter un commentaire sur les raisons de leur choix. C'est une application ouverte à tous qui permet de communiquer très concrètement avec la bourgmestre ou les échevins.* » Ce qui est particulièrement marquant avec lomap, c'est que beaucoup d'habitants de Molenbeek l'utilisent : « *2041 utilisateurs sont enregistrés et le site compte 14.360 photos. Cela permet d'entrer en dialogue à propos des espaces verts ou de la mobilité* », ajoute Caroline Claus.

De quoi alimenter la réflexion pour les 79 projets participatifs auxquels a participé Jes en région bruxelloise, avec des jeunes des quartiers ouest de la capitale. On pense par exemple au parc aménagé sur le nouveau site de Tour & Taxis. S'agira-t-il d'un parc privé ou public ? L'espace sera-t-il aménagé d'une manière qui permette d'accueillir différentes tranches d'âge ? « *Autant de questions qui n'avaient pas de réponse claire, explique Liselotte. Nous avons organisé un débat avec des jeunes du Conseil de la jeunesse de Molenbeek, où il a été réaffirmé l'importance que le parc soit ouvert à tout le monde, pour ne pas en exclure les habitants du quartier. Nous sommes d'ailleurs impliqués dans Tour & Taxis depuis 2009, décrit Liselotte Vanheukelom. Nous avons commencé à travailler avec des jeunes qui avaient dix ans à l'époque et qui en ont 17 aujourd'hui. Nous avons organisé des ateliers et travaillé ponctuellement avec eux, à chaque fois que Tour & Taxis changeait.* » Car le principe même de Jes est d'accompagner la participation des jeunes par des ateliers qui aident à comprendre l'espace urbain, ses enjeux, ce qui peut être changé ou non. Et il ne s'agit que d'un projet parmi d'autres car les projets participatifs autour du canal sont nombreux. « *Nous travaillons en lien avec le contrat de quartier 'Zinneke', à Molenbeek, autour du quartier maritime ou encore concernant le Parc du chêne. La commune a réaménagé cette zone, elle souhaitait y construire un jardin d'hiver et a organisé une consultation de quartier. Nous sommes intervenus pour demander l'implication des citoyens, pour que cette consultation soit réelle, résume Liselotte Vanheukelom. Qu'il y ait un vrai dialogue.* »

Des exemples, la directrice de Jes en a à la pelle, comme l'espace Saint-Rémy à Molenbeek. Un lieu au terrain de foot à moitié détruit, aux plaines de jeux jonchées de débris en tous genres. Où la coexistence entre jeunes et familles n'était plus possible. « *C'était un lieu de rencontres et de trafics de drogue. La commune a décidé de réaménager ce lieu. C'était une accroche très concrète pour approcher les jeunes.* » À propos de cette fameuse place Saint-Rémy, Jes a listé avec les jeunes les besoins, analysé la situation. « *Aujourd'hui la place est réaménagée, avec des divisions claires entre espaces pour petits et pour*

grands, avec une petite tribune, comme les jeunes le réclamaient. Le lieu n'est pas dégradé, cela semble fonctionner. Il y a sans doute aussi d'autres raisons, comme cette caméra de surveillance qui a été installée : les plus durs sont partis ailleurs. »

Le but de Jes est bien d'aller à la rencontre de jeunes qui n'auraient pas spontanément proposé de participer à de telles consultations. *« Nous allons proactivement chercher les jeunes, explique la directrice de Jes. Notamment avec l'aide d'autres jeunes que nous connaissons déjà, qui jouent les intermédiaires au premier abord, mais aussi avec l'aide d'autres acteurs de terrain. Cela ne peut fonctionner qu'avec l'aide d'associations bien intégrées dans leur environnement et ouvertes sur le quartier. L'idée est aussi de toucher des jeunes qui ne sont membres de rien et qui traînent dans les rues. C'est un choix pour nous de les impliquer. »* Mais la tâche est ardue. Caroline Claus l'avoue volontiers : *« Il existe un mur de méfiance de la part de jeunes qui estiment depuis des années qu'il n'est pas possible de faire entendre leur voix. Il faut donc développer des outils pour inspirer la confiance. Des rencontres sont également organisées avec les échevins ou les architectes, pour que différentes opinions s'expriment et les points de vue des autres soient compris par les jeunes. Pour nous, la participation n'est pas une simple discussion. C'est un processus pluridisciplinaire, individuel et collectif, pour s'inscrire dans des projets de long terme. »*

IV. CONCLUSIONS

Julien Van Geertsom, président du SPP-IS, a clos cette journée en insistant sur le succès de la « Déclaration des bourgmestres contre la pauvreté infantile », ayant récolté près de 170 signatures de communes et montrant l'engagement des instances locales. Les différentes interventions de la journée ont montré la richesse des pratiques visant à réduire la pauvreté infantile, que ce soit à Liège, à Molenbeek, à Nancy, à Gand ou à Courtrai. La construction d'un véritable know-how en la matière pour une lutte efficace contre ce phénomène est indispensable, tout comme l'existence d'une coordination. D'où l'importance du maintien du financement des plateformes « Les enfants d'abord ». Le fait de disposer d'une instance de coordination permet en effet de faire évoluer des stratégies parallèles et de mettre en œuvre une approche intégrée. La plus-value d'une telle collaboration est évidente et permet de donner de la notoriété aux politiques données. L'idée développée par la ville de Courtrai qu'il faut afficher les chiffres de la pauvreté afin de créer une prise de conscience et une responsabilité collectives est à ce titre assez exemplaire. Comme le souligne Julien Van Geertsom, « Ce n'est pas un scandale d'avoir des personnes en situation de pauvreté dans sa commune. Ce qui est scandaleux, c'est de ne rien faire pour eux. D'où la nécessité de les écouter pour connaître leurs besoins et de les faire participer, dès leur plus jeune âge, pour trouver des solutions adaptées. »

Il a également rappelé qu'il y a bientôt cent ans, en 1924, était signée la première convention des droits de l'enfant à Genève. Cela correspondait à une période où l'on sortait de la première guerre mondiale lors de laquelle des enfants avaient péri par manque de nourriture et de soins. Après une nouvelle déclaration en 1959 après la seconde guerre mondiale, le traité international des droits de l'enfant des Nations Unies a été signé par plus de 190 pays, avec 41 droits de l'enfant, regroupés sous le signe des 3 P. Le P de Provision qui concerne le droit des enfants à pouvoir bénéficier de dispositifs qui leur permettent de vivre et de se développer, comme les crèches qui constituent des lieux de développement essentiels, tout comme l'enseignement. Le P de Participation qui permet aux enfants de donner leur avis concernant les décisions qui les concernent au premier chef. Le P de Protection contre le travail des enfants, la maltraitance, les violences de guerre ou encore d'être protégés en tant que réfugiés. Dans le contexte de la crise des migrants, cette protection est plus que jamais d'actualité et les enfants qui arrivent chez nous après avoir fui les violences dans leur pays ont droit à un accueil adapté. Cela vaut pour les villes et communes belges qui y seront confrontés à court terme, dans le cadre du plan de dispersion de l'accueil. Le SPP Intégration sociale en fera un point d'attention dans les mois et les années à venir, pour permettre aux migrants de prendre place dans notre société.

Enfin, Julien Van Geertsom a également évoqué le contexte européen et la politique européenne de lutte contre la pauvreté infantile, que la Belgique avait déjà mise en avant en 2010 lors de la présidence de l'Union européenne, dans le cadre du plan d'action « Stratégie Europe 2020 ».

« Dans le cadre de l'Agenda européen pour la ville et l'élaboration du pacte d'Amsterdam, les pays peuvent porter ensemble des thèmes pour leur donner corps : un des quatre projets-pilote retenus concerne la pauvreté urbaine. Le SPP IS a pris la direction de ce groupe de travail avec la France et veillera à ce que les fonds structurels européens soient utilisés en priorité pour la lutte contre la pauvreté infantile. Un certain nombre de partenariats seront également lancés entre diverses villes européennes. »

Dans un tel contexte, le présent colloque peut être considéré comme une importante source d'inspiration pour le partage et le développement d'idées et de bonnes pratiques. Une Newsflash « Pauvreté infantile » est également développée et envoyée aux différents partenaires du SPP Intégration sociale. Elle est accessible sur le site du SPP afin de créer un maillage d'informations autour de cette question cruciale.

Au terme de cette conférence, J. Van Geertsom a souligné qu' « *il est impératif de continuer à faire évoluer ce dossier car toutes les actions qui seront menées pour réduire la pauvreté infantile seront positives pour la société et tout ce qui ne sera pas réalisé à cet égard, la société le paiera doublement car dans les villes de demain, les adultes sont les pierres et les enfants, le ciment.* »